

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET À LA CULTURE

RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR RELAIS CINÉMA DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

BIR n°29 du 22 mai 2018

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un professeur relais cinéma pour le département de la Loire pour la rentrée de septembre 2018.

Profil :

Un(e) enseignant(e) de toute discipline, doté(e) d'une solide culture générale, plus particulièrement dans le domaine du cinéma.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission qui regroupe à la fois les missions générales des professeurs relais ainsi que les missions propres au professeur relais cinéma.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le vendredi 15 juin 2018 à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : daac@ac-lyon.fr

ANNEXE

FICHE DE POSTE DE PROFESSEUR RELAIS CINÉMA DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

1) Missions générales des professeurs relais

Ils sont placés sous l'autorité de la déléguée académique aux arts et à la culture (DAAC), qui fixe leurs missions, et évalue leur action, en liaison avec le coordonnateur académique DAAC et les corps d'inspection. Ils assurent un relais entre les établissements scolaires, la structure culturelle et les différents partenaires.

Conformément aux politiques nationales et aux priorités académiques et départementales, le professeur relais contribue à la mise en œuvre du Parcours d'Education Artistique et Culturelle, défini dans la circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 (BO n°19 du 9 mai 2013) et dans l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 (BO n°28 du 9 juillet 2015)

La mission du professeur relais est rétribuée par deux IMP et représente 4 heures de travail hebdomadaire en moyenne. Les déplacements pour des réunions de travail sont inclus dans cette mission et ne donnent pas lieu à défraiement.

Cette mission annuelle est reconduite chaque année sur la base d'un entretien ou d'un bilan d'activité.

Cette mission de professeur relais à la délégation académique aux arts et à la culture doit rester compatible avec le service d'enseignement du professeur et le fonctionnement de l'établissement dans lequel il enseigne. Sa mission donne lieu, au terme de chaque année scolaire, à un bilan d'action détaillé adressé à la délégation académique aux arts et à la culture et aux IA-IPR en charge du dossier.

Les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles sont précisées dans la circulaire n° 2010-040 du 30 mars 2010 (BO N° 15 du 15 avril 2010).

2) Missions particulières du professeur relais cinéma dans la Loire

Dans le cadre de sa mission de professeur relais cinéma de la Loire, le/la professeur relais sera chargé(e) de :

- mettre en œuvre la politique nationale et les priorités académiques et départementales en matière d'éducation artistique et culturelle, pour le cinéma.
- faire le lien entre les dispositifs nationaux cinéma, *Ecole au cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma*, la délégation académique aux arts et à la culture, les établissements scolaires et les enseignants.
- contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de partenariats favorisant le rapprochement des établissements scolaires avec les ressources culturelles proposées par les dispositifs en lien avec le cinéma.

Contenu de la mission :

- Travailler, dans le cadre départemental, à l'impulsion, la mise en œuvre et l'accompagnement de la politique nationale, en particulier dans le cadre des dispositifs nationaux cinéma : *Ecole au cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma*.
- Informer les enseignants des actions et médiations proposées, dans le cadre de ces dispositifs.
- Participer au pilotage des dispositifs cinéma dans le département de la Loire, notamment *Ecole au cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma*, en veillant au respect du cahier des charges national, et à la prise en compte des objectifs pédagogiques de ces actions.
- Participer au comité de pilotage des dispositifs autour du cinéma dans la Loire, (examen des inscriptions des établissements scolaires notamment et prise de contacts avec ces derniers).
- Participation au Groupe Ressources Images.
- Participer à la production de ressources pédagogiques, en concertation avec les corps d'Inspection et avec la DAAC.
- Gérer l'interface entre Cybercollèges42 et les professeurs.
- Assurer le suivi du partenariat avec le Centre Culturel Cinématographique les 3 C.
- S'associer à la mise en place d'actions de formation visant à faciliter l'exploitation pédagogique de films choisis dans le cadre des dispositifs nationaux cinéma, en lien avec le chargé de mission académique cinéma. Plus généralement, s'associer à toute formation sur l'utilisation du cinéma en classe dans le cadre du Parcours Académique de Formation et du Pôle de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle Cinéma.
- Participer aux commissions d'expertise et au suivi des projets d'éducation artistique et culturelle au niveau départemental et académique : le professeur relais devra ainsi visiter deux classes mettant en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle ou ateliers artistiques au cours de l'année scolaire.